



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030001

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/03/2025 12H26 C:025446 I:39221
V/REF : 1000494
V/Appel du Samedi 01/03/2025 a 12H26

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 06783
IMMEUBLE : REDEDA -6783
15, RUE DE VERDUN
69170 TARARE

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N5 VERDUN - LOGEMENT DE M BOST TEL 07 80609158
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE OUVERTURE DE PORTE PALIERE EN URGENCE
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 01/03 A 19H00 :
OUVERTURE DE LA PORTE PALIERE DU LOGEMENT.
SERRURE 3 POINTS BLOQUEE.
REPLACEMENT DE LA SERRURE, DU CYLINDRE ET DE L'ENSEMBLE PLAQUE POIGNEE
TIRAGE.

OBSERVATIONS : DT AB Email envoyé le 03/03/25 a 08H30 M. E. ALMARCHA

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
3,25	H.Ouvrier Qualifié Serrurerie le 01/03	1	73,82	239,91
3,25	Sup.H.100%-Serrurerie +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82	239,91
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	Serrure 3 pts pour porte palier	1	255,77	255,77
1,00	Mise en oeuvre véhicule spécialisé	1	39,45	39,45
1,00	Cylindre(s) EURO 30/40	1	50,68	50,68
1,00	Poignée(s) de porte tirage alu	1	136,80	136,80



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030001

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	1144,52
T.V.A. a 10,00%	114,45
TOTAL T.T.C.En EURO	1258,97

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1000494 du 03/03/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

15 Rue de Verdun
69170 TARARE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4
01-EE-6101-TRA-61563100

06783-00001-00004-00021 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Délai

Date limite exécution : 18/03/2025

Observations

**BONS DE REGULARISATION INTERVENTION DU SAMEDI 01/03/2025
12H26 C: 025446 i 39221**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
REMPAL OUVERTURE DE LA PORTE PALIERE ET REPLACEMENT DE LA SERRURE 3 PINTS ET PLAQUE POIGNEE	1,00	1 144,52	1 144,52	114,45	1 258,97

Total H.T.	1 144,52
Total TVA	114,45
Total TTC	1 258,97

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ALMARCHA Eric le 03/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **15 Rue de Verdun 69170 TARARE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **03/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1000494